



MD1BA  
2023 - 2024

Bachelier en médecine

---

## MD1BA - Introduction

### INTRODUCTION

---

#### **Introduction**

Le premier souci d'un médecin est d'améliorer la santé des individus et des populations. Ce médecin y parviendra en découvrant comment fonctionne un être humain, en partant de la cellule, puis en découvrant les différentes maladies qui peuvent le fragiliser.

Les études de médecine durent 6 ans : 3 pour obtenir le grade de bachelier et 3 ans pour obtenir le grade de médecin.





- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
- ⊖ Non organisé cette année académique 2023-2024 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2023-2024 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

---

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

Bloc  
annuel

1 2 3





				Bloc annuel		
				1	2	3
WMED1290	Culture(s), création et pratiques médicales (1re partie)	Pascale Champagne Cassian Minguet (coord.)	PR [q2] [15h+0h] [2 Crédits]		x	
WMED1390	Culture(s), création et pratiques médicales (2e partie)	Pascale Champagne Cassian Minguet (coord.)	PR [q1] [15h+0h] [2 Crédits]			x
WPSYC2143	Introduction à la psychosomatique - psychanalyse	Nicolas Zdanowicz	PR [q2] [15h] [2 Crédits]		x	x
WPSYC2144	Psychosomatique II : pathologies médicales fonctionnelles, psychothérapie systémique et comportementale	Thomas Dubois Denis Jacques (coord.)	PR [q2] [15h] [2 Crédits]		x	x

☒ **Filière santé et société**

WMED1264	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
----------	------------	------------	------------	------------	------------	------------





## PRÉREQUIS ENTRE COURS a comme pr 12351 WMDS1050

• Q 1 0 0 1 0.8 287.726 300011 Tm [(WMDS1214)] TJ 84.94EDE1100

Le **tableau** ci-dessous reprend les activités (unités d'enseignement - UE) pour lesquelles existent un ou des prérequis au sein du programme, c'est-à-dire les UE du programme dont les acquis d'apprentissage doivent être certifiés et les crédits correspondants octroyés par le jury avant inscription à cette UE.

Ces activités sont par ailleurs identifiées **dans le programme détaillé** : leur intitulé est suivi d'un carré jaune.

### Prérequis et programme annuel de l'étudiant-e

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html) (https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html).

### # Tableau des prérequis

**WFARM1282T** "Microbiologie générale (partim théorie)" a comme prérequis WMDS1109

- WMDS1109 - Biologie moléculaire

**WMDS1210** "Physiologie cellulaire" a comme prérequis WMDS1110

- WMDS1110 - Physique appliquée à la médecine

**WMDS1214** "Introduction à la pratique médicale" a comme prérequis WMDS1115

- WMDS1115 - Introduction à l'approche médicale et à la recherche scientifique

**WMDS1215** "Biochimie métabolique" a comme prérequis WMDS1111

- WMDS1111 - Chimie médicale

**WMDS1220** "Anatomie topologique et clinique" a comme prérequis WMDS1103

- WMDS1103 - Anatomie générale et fonctionnelle

**WMDS1221** "Système nerveux, partie 1" a comme prérequis WMEDE1112

- WMEDE1112 - Biologie et embryologie générale

**WMDS1223** "Système urinaire, partie 1" a comme prérequis WMDS1105

- WMDS1105 - Histologie générale

**WMDS1224** "Système respiratoire, partie 1" a comme prérequis WMEDE1100

- WMEDE1100 - Physique générale

**WMDS1225** "Système cardiovasculaire, partie 1" a comme prérequis WMDS1110

- WMDS1110 - Physique appliquée à la médecine

**WMDS1226** "Histologie des systèmes, partie 1" a comme prérequis WMDS1105

- WMDS1105 - Histologie générale

**WMDS1229** "Génétique humaine" a comme prérequis WMDS1109

- WMDS1109 - Biologie moléculaire

**WMDS1230** "Biologie cellulaire médicale et expérimentale" a comme prérequis WMEDE1112

- WMEDE1112 - Biologie et embryologie générale

**WMDS1231** "Biochimie humaine pathologique" a comme prérequis WMDS1111

- WMDS1111 - Chimie médicale

**WMDS1237** "Pharmacologie générale" a comme prérequis WMDS1114

- WMDS1114 - Eléments de statistiques médicales

**WMDS1311** "Anatomie radiologique et imagerie médicale" a comme prérequis WMDS1220

- WMDS1220 - Anatomie topologique et clinique

**WMDS1313** "Microbiologie médicale" a comme prérequis WFARM1282T

- WFARM1282T - Microbiologie générale (partim théorie)

**WMDS1314** "Séminaires de sciences humaines" a comme prérequis WMDS1214

- WMDS1214 - Introduction à la pratique médicale

**WMDS1315**

**Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024**

- WMDS1324 "Système respiratoire, partie 1" a comme prérequis WMDS1224
- WMDS1224 - Système respiratoire, partie 1
- WMDS1325 "Système cardiovasculaire, partie 2" a comme prérequis WMDS1225
- WMDS1225 - Système cardiovasculaire, partie 1
- WMDS1326 "Histologie des systèmes, partie 2" a comme prérequis WMDS1226
- WMDS1226 - Histologie des systèmes, partie 1
- WMDS1329 "Stage d'observation en médecine générale (4 semaines)" a comme prérequis WMDS1224 ET WMDS1225
- WMDS1224 - Système respiratoire, partie 1
  - WMDS1225 - Système cardiovasculaire, partie 1
- WMDS1330 "Pathologie générale" a comme prérequis WMDS1226
- WMDS1226 - Histologie des systèmes, partie 1
- WMDS1331 "Démarche clinique" a comme prérequis WMDS1224 ET WMDS1225
- WMDS1224 - Système respiratoire, partie 1
  - WMDS1225 - Système cardiovasculaire, partie 1
- WSBIM1334M "Immunologie générale (partim MD)" a comme prérequis WMDS1230
- WMDS1230 - Biologie cellulaire médicale et expérimentale

**COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME**

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

**PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR BLOC ANNUEL**

---

**MD1BA - 1er bloc annuel**

---

- Obligatoire
  - ⌘ Au choix
  - △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2023-2024
-

**o De la cellule à l'être humain: approche morphologique et fonctionnelle**

WMEDE1112	Biologie et embryologie générale	Charles De Smet (coord.)	55 [q1] [45h +15h] [5 Crédits]



**o Approche intégrée de la santé et de la maladie**

WMDS1214	Introduction à la pratique médicale 🇯🇵	Olivier Bernard Gilles Cornelis Manon de Montigny Marc Gilliaux Dominique Lamy (coord.) Margot Van Kerckhove	10 [q1] [10h +40h] [3 Crédits] 🌐
----------	--	---	---

**o Cours au choix**

Outre l'enseignement obligatoire, l'étudiant doit, au cours du 1er cycle, valider 4 crédits d'activités au choix (à raison de 2 cours valant chacun 2 crédits à répartir sur 2 ans). Ces activités consistent en cours au choix ou/et en monitorat. Toutes les informations concernant l'activité étudiant chercheur peuvent être trouvées en suivant le lien: <https://intranet.uclouvain.be/fr/myucl/facultes/mede/med/etudiant-chercheur.html>.

**o Liste des cours au choix**

L'étudiant peut, s'il le désire, suivre un cours autre que ceux indiqués ci-dessous (cours des programmes de sciences biomédicales, pharmaceutiques ou de la santé publique, etc) moyennant l'accord préalable du président de son comité d'année.

***MD1BA - 3e bloc annuel***

---

- 
-

o Approche contextuelle de la santé et de la maladie





## MD1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiants qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) (https://uclouvain.be/fr/etudier/inscriptions/examen-d-admission-aux-etudes-universitaires-de-1er-cycle.html) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2023-2024, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2020-2021, 2021-2022 ou 2022-2023. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiants acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte (<https://uclouvain.be/fr/facultes/epl/examenadmission.html>).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire** organisée par leue5 TJ1tudes de



